

Traduction via logiciel gratuit de traduction

DE STANDAARD. **DISCRIMINATION**

'Les métis ont droit à l'information sur leurs parents'

Les métis devraient avoir un accès maximal aux dossiers qui les concernent, estiment deux historiens des Archives générales de l'État.

Veerle Beel

Jeudi 23 septembre 2021 à 3:25 am



Ankie Vandekerckhove. am

Au nom des Archives de l'État, deux chercheurs recherchent tous les documents historiques qui existent sur les Métis de Belgique. Une tâche titanesque : il s'agit de plus de dix kilomètres courants d'archives, répartis dans des dizaines de fonds et d'archives", explique l'historienne Chiara Candaele, qui, avec Delphine Lauwers, a pris en charge le projet de recherche "Résolution-Metises". Leur tâche a commencé en septembre 2019 et doit être achevée dans les quatre ans.

Mardi, Jacqui Goegebeur, porte-parole des Métis de Belgique, s'est plainte **dans ce journal** que rien n'a changé depuis les excuses officielles du Premier ministre de l'époque, Charles Michel (MR). Le nom de Métis désigne les personnes nées d'une relation entre un parent européen et un parent originaire d'un pays d'Afrique centrale. Déjà dans leur pays de naissance, ils étaient victimes de discrimination raciale, et cela a continué lorsqu'ils ont été transférés en Belgique. Beaucoup de ces enfants ont été adoptés par des familles belges. Lors de ces transferts, les métis subissaient souvent plusieurs changements de nom, car on estimait que les enfants devaient repartir sur de nouvelles bases.

Pas d'acte de naissance

Aujourd'hui encore, certains d'entre eux sont à la recherche de leurs véritables origines. Beaucoup ont également des problèmes administratifs, car les papiers délivrés par les autorités coloniales en Belgique ne sont pas automatiquement reconnus par l'administration belge actuelle. Pour de nombreux Métis, un acte de naissance n'a jamais été établi dans la colonie.

'Les Métis de Belgique nous montrent une page de notre histoire où l'on n'a pas vraiment fait de belles choses avec eux' **Ankie Vandekerckhove** Afstammingscentrum (Centre de filiation).

Qui a été adopté enfant, a déjà l'avantage de pouvoir faire usage du droit de regard. C'est ce qu'a décidé le gouvernement flamand en 2012 pour tous les adoptés internationaux. Malheureusement, tous les dossiers d'adoption n'ont pas été conservés, car les services d'adoption concernés étaient des organismes privés qui n'étaient pas soumis à l'obligation légale de conservation.

Le droit d'accès stipule que toute personne adoptée doit avoir accès aux informations concernant ses parents biologiques. Il n'est pas fait mention de frères et sœurs. Cependant, nous essayons d'interpréter ce droit de la manière la plus progressive possible, dans les limites de ce que permet la législation sur la protection de la vie privée, y compris pour les non-adhérents", précise Candaele.

Pas moins de 75 métis se sont adressés aux Archives d'État avec une demande individuelle pour obtenir plus d'informations sur leurs origines. Parce que le travail est loin d'être terminé, leurs dossiers restent ouverts. Des informations sont encore ajoutées.

Ankie Vandekerckhove est la directrice de l'Afstammingscentrum : "Nous accompagnons maintenant quatorze métis dans leur recherche. J'ai toujours sous-estimé ce problème. On ne l'a pas appris à l'école. Les métis de Belgique se montrent maintenant sur une page de notre histoire où des choses pas vraiment agréables ont été faites avec eux.

www.afstammingscentrum.be

www.metis.arch.be, ou pour des questions individuelles envoyez un mail à metis@arch.be.